COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aides au transport routier : l’OTRE dénonce une exclusion aussi injustifiée que prématurée

03 SEPTEMBRE 2026

Maud Bregeon, porte-parole du Gouvernement, a annoncé ce jour que les entreprises de transport routier seraient exclues de la quatrième vague d’aides, au motif que le secteur aurait été en mesure de

répercuter la hausse de ses coûts dans ses contrats. L'OTRE dénonce avec la plus grande fermeté cette décision, apprise par voie de presse, sans aucune concertation ni information préalable des représentants du secteur.

Pour justifier cette exclusion, le Gouvernement invoque l'existence du mécanisme légal d'indexation des prix du transport sur l'évolution du coût du carburant.

Cet argument ne résiste pas à la réalité économique vécue par les entreprises. Depuis plusieurs années, l'OTRE dénonce les conditions d'application trop complexes et insuffisamment contraignantes de ce dispositif, qui placent trop souvent les transporteurs en situation de faiblesse face à leurs donneurs d'ordre.

C'est précisément pour répondre à ces difficultés que le ministre chargé des Transports, Philippe Tabarot, a ouvert, le 9 juillet dernier, des travaux visant à simplifier et à renforcer le mécanisme d'indexation. À ce jour, ces travaux n'ont toujours pas abouti.

Le Gouvernement ne peut donc pas, d'un côté, reconnaître la nécessité de réformer un dispositif défaillant et, de l'autre, considérer que celui-ci aurait permis aux entreprises de transport de répercuter efficacement la hausse de leurs coûts.

Évoquer l'exclusion du secteur d'une quatrième vague d'aides suppose, à tout le moins, que les trois premières aient produit pleinement leurs effets. Or, tel n'est manifestement pas le cas :

Première vague – avril 2026 : les premiers versements ne sont intervenus que très tardivement, à partir de la mi-juillet et, pour la plupart, au cours du mois d'août. À ce jour, seuls 6 980 dossiers sur 11 158 ont été traités.

Deuxième vague – mai 2026 : 9 864 dossiers ont été déposés, mais aucun versement n'est encore intervenu.

Troisième vague – juin, juillet et août 2026 : annoncée au début du mois de juillet par le 1er ministre, Sébastien Lecornu, elle n'est toujours pas opérationnelle. Le décret fixant ses conditions d'accès n'a pas encore été publié et l'OTRE redoute qu'elles soient durcies.

Dans ces conditions, annoncer dès maintenant l'exclusion du transport routier d'une quatrième vague relève d'une décision précipitée, et non fondée.

Avant même que soit évoqué l'exclusion du transport routier de tout nouveau dispositif de soutien, l'OTRE demande expressément au Gouvernement :

- de procéder sans délai au traitement des dossiers et au versement des aides relevant des première et deuxième vague ;
- de publier immédiatement le décret relatif à la troisième vague d'aides, lesquelles ne sauraient être moins favorables que celles applicables à la deuxième vague ;
- d'accélérer les travaux engagés sur les mesures structurelles attendues par le secteur ; simplification du mécanisme d'indexation carburant en instaurant une référence unique et opposable fondée sur les indicateurs du Comité national routier et sur les modalités de calcul qu'il préconise, et de renforcer les dispositions permettant de lutter efficacement contre les prix abusivement bas dans le transport routier.

Exclure les transporteurs d'une quatrième vague d'aides alors que les précédentes ne sont toujours pas pleinement versées et que les mesures structurelles promises n'ont pas abouti est incompréhensible. Le Gouvernement doit commencer par tenir ses engagements avant de considérer que les difficultés du secteur seraient résolues.

CONTACT PRESSE : Jean-Marc RIVERA – Délégué Général – 06.30.12.37.37

Télécharger le communiqué de presse